



Coopérative de services à domicile  
Lac-Saint-Jean-Est

## Logement non-sécuritaire ou impropre à l'entretien régulier

---

Dans l'éventualité que l'une ou l'autre des critères énumérés ci-bas ne sont pas respectés, la préposée est en droit de refuser d'effectuer ses tâches pour des raisons de sécurité.

Il est donc de la responsabilité du client d'offrir un environnement sain, sécuritaire et propice à la réalisation des tâches.

### Obligation du client :

- Espace dégagé d'au moins un mètre devant le panneau électrique

### Éléments dangereux :

- Entreposage non-sécuritaire de :
  - Liquide inflammable ou explosif (Essence)
  - Produits chimiques forts (Solvant, chlore, etc.)
  - Armes à feu ou toute autre arme
- Présence de moisissure (Champignons)
- Forte odeur de cigarette, d'urine ou d'excréments (Chat, etc.)
- Obstruction des sorties, couloirs, etc. (Encombrement compulsif)
- Présence d'animaux agressifs

### Éléments favorisant :

- Dégager au maximum toutes surfaces à nettoyer
  - Tables, couloirs, bureaux, bas de murs

### Éléments nécessitant un grand-ménage

- Présence de coulisses ou de saleté incrustées visibles sur les surfaces (Bain, électro, murs, planchers, plafonds, etc.)
- Présence d'une grande quantité de poussière sur les différentes surfaces (Plâtre, poussière de béton, etc.)
- Présence excessive d'objets obstruant les passages ou surfaces
- Nécessité de déplacer des objets lourds

*\*Dans certain cas, il sera proposé au client d'avoir recours au service de « Grand Ménage » avant de pouvoir effectuer toutes tâches d'entretien régulier.*